



Assemblée générale

Distr. limitée
26 avril 2021
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-huitième session
Vienne, 19-30 avril 2021

Rapport du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale

1. Conformément au paragraphe 5 de la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau réuni, à sa cinquante-huitième session, son groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale.
2. Du 21 au 28 avril 2021, le Groupe de travail a tenu quatre séances sous la présidence d'Antoine Geissbühler (Suisse).
3. Le Groupe de travail était saisi des documents énumérés au paragraphe [...] du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa cinquante-huitième session.
4. Le Groupe de travail a noté qu'outre les séances qu'il avait tenues, avec le concours de services d'interprétation, pendant la session en cours du Sous-Comité, le Président et les délégations intéressées avaient tenu des consultations informelles, les 20 et 23 avril, en marge de la session.
5. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de la présentation faite dans le cadre de consultations informelles, intitulée « Les progrès de la médecine spatiale appliqués à la lutte contre la pandémie sur Terre ». Il a été bien noté que l'applicabilité et les avantages possibles des activités spatiales et de l'innovation sur Terre devaient être pris en compte dans la réflexion sur la préparation à une pandémie et l'action à mener face aux futures situations d'urgence sanitaire.
6. Le Groupe de travail a rappelé que les activités suivantes étaient prévues pour 2021 au titre de son plan de travail pluriannuel pour la période 2019-2022 adopté par le Sous-Comité à sa cinquante-sixième session, en 2019 ([A/AC.105/1202](#), annexe III, appendice I, par. 9) :
 - a) Le Groupe de travail doit examiner le projet de recommandations présenté par son président sur les utilisations actuelles de l'espace (techniques, applications, pratiques et initiatives) aux fins de la santé mondiale ;
 - b) Le Président du Groupe de travail doit remettre un avant-projet du rapport du Groupe de travail au Sous-Comité et le projet de résolution correspondant qui sera présenté à l'Assemblée générale.



7. Le Groupe de travail a approuvé les recommandations suivantes, établies par son président, concernant les politiques, les expériences et les pratiques en matière d'utilisation des sciences et des techniques spatiales au service de la santé mondiale :

Élaboration de politiques en faveur d'une collaboration accrue entre le secteur spatial et celui de la santé mondiale

Recommandation 1. Les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autorités nationales sont encouragées à faire preuve d'une coordination effective dans toutes les activités spatiales essentielles en rapport avec la santé mondiale, notamment les télécommunications, les systèmes mondiaux de navigation par satellite, la télédétection, les systèmes d'information géographique, les sciences de la vie dans l'espace et la mise au point de techniques spatiales.

Recommandation 2. La conclusion d'accords de coopération officiels est encouragée entre les autorités sanitaires et les autorités spatiales au niveau national.

Recommandation 3. Les États Membres sont encouragés à créer, compte dûment tenu des questions juridiques et déontologiques, des mécanismes environnementaux et de gouvernance permettant d'éliminer les obstacles à une utilisation efficace des techniques spatiales, notamment des solutions de télémédecine.

Élaboration de politiques en faveur d'une accessibilité et d'un partage accrus des données

Recommandation 4. Les États Membres sont encouragés à promouvoir des politiques de partage de données ouvertes et des démarches participatives permettant d'élargir et d'améliorer l'accès à l'ensemble des informations géospatiales présentant un intérêt pour la santé mondiale, chaque fois que cela est possible.

Recommandation 5. Les États Membres sont encouragés à rendre possible l'interopérabilité organisationnelle et technique afin de faciliter le développement des sciences et des techniques spatiales et leur application dans le secteur de la santé.

Mise au point et application de solutions spatiales au service de la santé mondiale

Recommandation 6. Les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales devraient favoriser la mise au point et l'application à plus grande échelle de solutions spatiales au service de la santé mondiale et de la santé publique, et pour répondre aux besoins sanitaires particuliers des États Membres. Cela pourrait se faire en encourageant l'application de solutions spatiales plus variées au service du développement durable et en établissant des partenariats public-privé.

Recommandation 7. Les États Membres et les organismes participants sont encouragés à intensifier leur action en faveur du géobalisateur de toutes les ressources présentant un intérêt pour les systèmes de santé, notamment les systèmes d'information sanitaire, et à les mettre à la disposition des parties concernées pour leur permettre d'atteindre les objectifs en matière de santé.

Recommandation 8. Les États Membres sont encouragés à conduire les opérations et simulations nécessaires pour évaluer leur état de préparation opérationnelle, leur capacité d'intervention et leur aptitude à utiliser les techniques spatiales pour faire face à des phénomènes sanitaires mondiaux.

Gestion et partage des connaissances

Recommandation 9. Une plateforme spécialisée devrait être créée pour permettre aux organismes des Nations Unies, à d'autres organisations internationales et aux acteurs concernés d'assurer une coordination efficace des questions relatives à l'espace et à la santé mondiale.

Recommandation 10. L'ensemble des activités essentielles relatives à l'espace au service de la santé mondiale, assorties de documents de référence et de plans d'action, menées par les organismes des Nations Unies devraient être suivies et répertoriées,

notamment celles menées par l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organisations internationales, les États membres du Comité et, dans la mesure du possible, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs non gouvernementaux. Le recueil annuel de ces activités servira de référence pour recenser et examiner les lacunes à combler et les possibilités à exploiter, et sera diffusé largement afin d'informer les acteurs concernés et de promouvoir leur coopération dans ce domaine.

Recommandation 11. Une stratégie d'engagement devrait être élaborée pour analyser et évaluer le rôle et les intérêts des différents acteurs qui interviennent actuellement dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale. Elle est censée aider à promouvoir les effets de synergie, la complémentarité, la coopération et la coordination entre l'ensemble des acteurs.

Activités de renforcement des capacités

Recommandation 12. La coordination et la coopération intersectorielles devraient être améliorées pour assurer l'efficacité des activités de renforcement des capacités menées aux niveaux international, régional, national et infranational en rapport avec l'application des sciences et des techniques spatiales dans le domaine de la santé mondiale. Les acteurs participant à ces activités devraient envisager de mettre en place des mécanismes de suivi pour en renforcer la viabilité.

Recommandation 13. Les États Membres sont encouragés à engager les institutions pédagogiques et d'autres mécanismes de renforcement des capacités à motiver au plus tôt les jeunes professionnels de santé pour qu'ils acquièrent des compétences et des capacités dans le domaine de l'espace.

Recommandation 14. Des activités de renforcement des capacités, à faire organiser par les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs compétents, devraient être promues, le but étant de continuer à sensibiliser et à faire adhérer les acteurs adoptant l'approche « Une seule santé » à l'importance de la contribution des sciences et des techniques spatiales. Ces mesures viseront à augmenter le nombre d'organisations et d'autres acteurs du domaine de la santé qui prennent une part active à l'exploitation des sciences et des techniques spatiales.

Examen du plan de travail

Recommandation 15. En tenant compte des vastes besoins exprimés depuis des années dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale et de l'évolution future des besoins liés notamment à la pandémie mondiale, le Groupe de travail examinera son mandat et déterminera, à la cinquante-neuvième session du Sous-Comité, s'il est nécessaire de prolonger son plan de travail.

8. Le Groupe de travail a rappelé qu'il avait convenu, à la cinquante-septième session du Sous-Comité en 2020 (A/AC.105/1224, annexe III, par. 12), de préparer des recommandations relatives au rôle et à la structure de la plateforme accessible au niveau mondial, dont l'établissement avait été recommandé au titre de la priorité thématique 5 (Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale) énoncée à l'occasion du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et il a décidé que son président devait concevoir la plateforme sur l'espace et la santé mondiale accessible au niveau mondial et élaborer son prototype de validation.

9. Le Groupe de travail a noté que la plateforme bénéficierait des expériences et des informations relatives à l'espace et à la santé mondiale recueillies auprès des États membres du Comité et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, des organismes des Nations Unies, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Organisation mondiale de la santé animale, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de Médecins Sans Frontières.

10. Le Groupe de travail a convenu qu'une série de réunions intersessions serait nécessaire pour faire avancer les travaux relatifs à la plateforme accessible au niveau mondial et préparer les activités prévues pour la dernière année de son plan de travail. Il a donc demandé au secrétariat de faciliter la programmation, la préparation et la tenue de ces réunions intersessions.

11. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'inviter les États membres du Comité qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer les coordonnées de points de contact nationaux à son intention.

12. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que le contenu de la page Web du Bureau des affaires spatiales consacrée à ses propres travaux (www.unoosa.org/oosa/en/ourwork/copuos/stsc/gh/index.html) avait été régulièrement actualisé.

13. Le Groupe de travail a noté qu'il avait tenu une réunion informelle en ligne sur la pandémie de COVID-19 le 12 juin 2020.

14. À sa [...] séance, le [...] avril, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.
